

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 JUIN 2016

DATE d'AFFICHAGE  
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 36

L'an deux mille seize,

le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°78-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'admission en non-valeurs des titres de recettes présentés par le Comptable public. Cette procédure autorise ce dernier à cesser les poursuites sans pour autant éteindre la dette à l'égard de la collectivité.

Ainsi, il est proposé l'admission en non-valeurs des listes de titres de recettes suivants :

**Pour le budget principal (400) : pour un montant total de 3 641,29 €**

- Liste n°2178160515 : 5 titres de recettes émis en 2007, 2010, 2012, 2014, envers 5 débiteurs dans le cadre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Le montant total de cette liste s'élève à 302,94 €. Cette demande d'admission en non-valeur est présentée suite à 2 demandes de renseignement négative (NPAI) et à 3 combinaisons infructueuses d'actes.
- Liste n°2097880215 : 10 titres de recettes émis de 2010 à 2013, envers 6 débiteurs dans le cadre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 1 236,41 €. Cette demande d'admission en non-valeur est présentée suite à une clôture avec insuffisance d'actif (liquidation).
- Liste n°1996940515 : 82 titres de recettes émis de 2007 à 2015, envers 74 débiteurs dans le cadre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'essentiel et de divers services (restaurant scolaire, vacances à la carte). Le montant total de cette liste s'élève à 2 101,94€. Cette demande d'admission en non-valeur est présentée suite à des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite (68 titres), à des combinaisons

infructueuses d'actes (6), à des clôtures avec insuffisance d'actif (5), à un procès-verbal de carence et à une poursuite sans effet.

**Pour le budget annexe Locations immobilières (401) : pour un montant total de 3 608,04 €**

- Liste n°2172150215 : 18 titres de recettes émis au cours de l'année 2015 envers un débiteur dans le cadre de loyers d'accession à payer. Le montant total de cette liste s'élève à 3 608,04 €. Cette demande d'admission en non-valeur est présentée suite à un procès-verbal de carence dressé par huissier.

**Pour le budget annexe SPANC (403) : pour un montant total de 205,78 €**

- Liste n°2179361115 : 4 titres de recettes émis en 2006, 2008, 2011 et 2015 envers 4 débiteurs. Le montant total de cette liste s'élève à 205,78 €. Cette demande d'admission en non-valeur est présentée suite à une combinaison infructueuse d'actes, un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, à une poursuite sans effet et à une demande de renseignement négative.

**Pour le budget annexe Transports scolaires (404) : pour un montant total de 80 €**

- Liste n°2179361115 : 2 titres de recettes émis en 2012, 2013 envers un débiteur. Le montant total de cette liste s'élève à 80 €. Cette demande d'admission en non-valeur est présentée suite à 2 procès-verbaux de carence.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeurs les sommes suivantes :
  - 3 641,29 € au Budget Principal (400) au chapitre 65, compte 6541,
  - 3 608,04 € au Budget annexe Locations immobilières (401), au chapitre 65, compte 6541,
  - 205,78 € au Budget annexe SPANC (403), au chapitre 65, compte 6541,
  - 80 € au Budget annexe Transports scolaires (404), au chapitre 65, compte 6541.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 07/07/16  
Le Président,

